ANNONCES PARISIENNES.

Rue du Marché d'Aguesseau, 10 et 12, Faubourg St-Honoré, à Paris.

Medaille d'Argent, 1839. **GUERIN & Cie** Medaille d'Argent, 1844.

Ingenieurs Mécaniciens, fournisseurs des châteaux Royaux, des Ministères, des Sapeurs pompiers de Paris, de la Banque de France, et des principaux établissements publics.

POMPES A INCENDIE, ACCESSOIRES, EQUIPEMENTS, &c.

Ces constructeurs, honorés depuis 1827 de Médailles à chaque exposition, doivent les succès qu'ils ont obtenus aux perfectionnemens qu'ils ont apportés à la fabrication des Pompes. Celles dont ils ont changé et amélioré plusieurs fois le système, offrent entre autres avantages celui de la diminution du poids, et en même temps une augmentation de solidité en ce qu'elles sont fabriquées sans soudure. L'agrandissement des ateliers ayant permis depuis quelques années l'emploi d'une machine à vapeur pour les constructions, une REDUCTION IMPORTANTE dans les prix a eu lieu. Cette maison se trouve donc maintenant une des plus recommandables de Paris, pour MM. les importateurs Américains. On trouvera au bureau de ce Journal et chez nos Agents, les prix courants et renseignements nécessaires pour commandes. 3m—1ps

EAU DE BOTOT Rue Coq-Heron, No 5, seule maison ou se fabrique la véritable. Cette Eau Balsamique et Spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermit les dents, les entretient blanches et saines, arrête les douleurs et donne à l'haleine une odeur suave. 1an—v. & camp.

MACHINES A BRIQUES.

LEGRAND, No 77, rue d'Enfer, (affranchir.) Chaque machine en fait 20,000 par jour: Prix 3,000 francs.—Pour cartes et dessins, s'adresser au Bureau du Journal, à la Havane, chez M. Rita y et chez nos Agens en Amérique. 1an—1ps

TOILES METALLIQUES.
RUSSIER BREWER,
Rue du Faubourg St-Denis, No 185,
A PARIS.

Blutterie pour manutention des vivres, fabrique spéciale de toiles de fer et de cuivre de tous les numéros, pour papeterie mécanique. Produits spéciaux contre les moustiques et maringouins. S'adresser, pour renseignemens, au bureau du Journal et chez nos principaux Agents. 6m—1en

LONGUEVILLE,
No 10, RUE RICHELIEU,
Près le Théâtre Français,
SEULE MAISON SPECIALE A PARIS, OU L'ON TROUVE TOUT FAITS:
Chemises, Caleçons & Gilets.
1an—3pm

Rue Montmorency, No 37, à Paris.
KOCH,
Fabrique la brosserie fine, brosses à tête, brosses pour habits, du genre le plus nouveau; travaille pour la commission, au plus juste prix, et fabrique la Brosse pour trousse, et necessaire. 6m—1en

DE LA PAROLE — Contenant des conseils à tous les hommes, pour perfectionner la faculté de parler, l'analyse du rythme de la parole, un moyen régulateur que personne n'avait encore indiqué, et une methode infaillible pour la *cure radicale du begaiement et autres vices de prononciation*, par HONORE MATHIEU; un vol. in-8o, prix 2 50, par la poste 3 fr.—A Paris, chez l'auteur, rue Bourbon-Villeneuve, No 40, et chez J. B. BAILLIERE, libraire, rue de l'Ecole de Medecine, 17. 3m—2ps

CRAVATES MECANIQUES DE JORDERY, fils. Brevetées en France et à l'Etranger. S'adaptant d'elles memes en moins d'une seconde, l'elégance, la solidité et la promptitude, à mettre et sortir ces cravates est la principale cause du succès qu'elles ont obtenu. Rue Thevenot, 1º, à Paris. 2ps—3m

APPARTEMENS GARNIS, de Garçon, ou Salon et Chambres à coucher. No 15, Boulevard Montmartre. 6m—1ps

FABRIQUE DE CORSETS SANS GOUSSETS ET A GOUSSETS.
MAISON DUMOULIN,
Rue Basse du Rempart, 44,
A PARIS.
Nous recommandons cette maison à tous les acheteurs exportateurs. 2pm—6m

Fabrique de Stores transparents.
Rue du Bac, 13, à Paris.
DE GILBERT,
SEUL BREVETÉ.
Pour l'invention et le perfectionnement des Stores transparents impermeables, les seuls pouvant se laver sans être deteriorés. 1a—3m

NOUVEAU PROCEDE MECANIQUE.
Brevet d'invention et de Perfectionnement.
Stores Veloutes Transparents.
Remplaçant les rideaux par le luxe et l'économie. Les améliorations successives, apportées par l'inventeur à cette industrie, lui permettent de livrer, à 30 pour cent au dessous des prix ordinaires du commerce, des produits remarquables sous le double rapport de l'élegance et de la bonne qualité.
GOZOLA, Inventeur, 35, Quai de la Tournelle. S'adresser au bureau du journal. 26juil

PAR BREVET D'INVENTION.
Nouveaux Billards Meubles
POUR APPARTEMENTS.
GRANDE FABRIQUE DE
BILLARDS EN TOUS GENRES
ET A PRIX FIXE.
De M. Guy Lelouvet Jr.,
Rue Notre-Dame de Lorette, 52.

Breveté aussi pour ses blouses mobiles à volonté et ses nouvelles bandes élastiques et à ressorts, à vis et billards, à tout ce que l'on a fait jusqu'à présent.

Billards pour Salons et Salles à manger, de	725 à 790 francs.
Billards lits, tout garnis	780 à 850 francs.
Billards tres riches, à gorges	790 à 990 francs.
Billards d'enfans	90 à 250 francs.
Occasion, joli choix de billards,	330 à 450 francs.

Tous les accessoires sont compris dans les prix ci-dessus. 26juil

STORES TRANSPARENTS.
Fabrique dirigée par M. AUGUSTE, artiste peintre de vitraux d'église et de genre. No. 4, rue Barre du Bec, à Paris. 26 jl

HISTOIRE DE FRANCE,
Par ANQUETIL,
Continuée jusqu'à nos jours
PAR LEONARD GALLOIS.
5 BEAUX VOL. in-8.
ORNES DE 50 BELLES GRAVURES EN TAILLE DOUCE.
En vente chez PERREE FICHEE, éditeur, Rue des Enfans-Rouges, 2, (Marais).
L'ouvrage complet formera 100 liv. à 50 c. La livraison paraîtra en vente.
On peut avoir l'ouvrage complet broché.
Prix: 50 Francs.
Le tome 5 complétant la 1re édition se vend séparément
Prix: 10 Francs.

PUBLICATION INDUSTRIELLE
De Machines, Outils et Appareils.
PAR M. ARMENGAUD Aîné,
INGENIEUR-PROFESSEUR DU CONSERVATOIRE
Des Arts et Métiers de Paris.
ATELIERS DE DESSINS
ET BUREAU SPECIAL
Pour l'obtention des Brevets d'Invention.

Les cinq premiers volumes de la publication industrielle sont completement terminés et comprennent chacun un atlas de 40 planches in-folio et 500 pages de texte, grand in-8o. Le sixieme volume paraît par livraisons de 4 planches et 3 feuilles de texte.

Prix de chaque volume broché, 30 francs. Relié, par volume, texte et planches, 5 francs. On souscrit à Paris, chez l'auteur, 19, Quai Saint Sébastien et au bureau du journal. 26juil

Médaille d'Argent, 1839 et 1844. **BRONZES D'ART.** *Rue des Amandiers Popincourt,* 22.

L. QUESNEL & Cie, FONDEURS ET FABRICANTS DE BRONZE. Statues, Groupes, Statuettes d'après Pradier, J. de Bay, Duret, Dantan, etc., etc. Pendules, Candelabres, Objets de Fantaisie. S'adresser au bureau de ce journal. 26juil

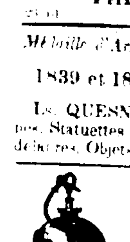

BREVET D'INVENTION.
SERINGUE POMPE LELYON.
APPAREIL FONCTIONNANT SEUL
SANS MECANISME NI RESSORTS.
Par conséquent sans réparations. Faculté d'entrer à volonté, un jet de 6 à 7 mètres. Commission et exportation, rue du Temple, 89, à Paris.
Nouvelle-Orleans.
DEPOT A LA PHARMACIE PINAC,
Au coin des rues Dauphine et Orléans.

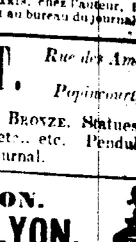

FABRIQUE SPECIALE DE CHEMISES
Pour l'Exportation.
A. TROCHON & Cie, 58, rue Bourbon-Villeneuve, à PARIS.
Nous recommandons cette maison pour ses exportations. 17 août—6m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE,
Rue Dauphine, 38.
A PARIS.
Vingt années de succès constants contre la goutte et les rhumatismes, établissent sa supériorite sur tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour.

PURGATIF A LA MAGNESIE.
CHOCOLAT DESBRIÈRE.
Ce médicament réputé à juste titre le meilleur des purgatifs est recommandé par les meilleurs médecins de l'Europe. Le Chocolat ne contient rien d'étranger au cacao, du sucre et de la magnesie qui y sont introduite par un procédé spécial. Chaque tablette de chocolat est accompagnée de la manière d'en faire usage. Ce remède est precieux à tout âge. Son goût ne differe en rien de celui des meilleurs chocolats. A Paris, chez **L. Desbrière & Cie,** 9, rue LEPELLETIER, presqu'en face l'Opéra. 1 fr. 50 la tablette. 17 aout—15

BREVET D'INVENTION.
Plus de Chevaux blessés.
Collier Marcellange,
(Dit Hygiénique.)
Pour chevaux de luxe, de porte, de labour, de roulage, etc. Ses proprietés nouvelles le rendent indispensable. Il exclut le faux collier, il prévient les inflammations, les blessures, les guerit rapidement sans interruption de travail. Les chevaux jeunes, sensibles, éprouvent un soulagement notable qui leur permet de développer plus de forces, plus de vitesse. Durée, solidité, économie, son remède calorique, provoque par la sueur, et par suite cause moins de maigreur. S'adresser à Paris, franco, pour commandes à M. TESTARD, Passage Choiseul No 1.

Manufacture de Cristaux.
Service de table en tous genres—Fantaisie—Caves à liqueurs. Notamment les articles pour l'Amérique.
Seymon & Cie, 92, rue du faubourg St-Denis.

EN VENTE
CHEZ GUSTAVE HAVARD ET PIERRE BRY,
Editeurs, 24, rue des Mathurins St.-Jacques.
HISTOIRE SECRETE ET PUBLIQUE DE LA POLICE,
Ancienne et Moderne,
PAR M. LOUIS LURINE.
96 LIVRAISON A 25 CENTIMES.
ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.
24 Gravures. 8 Coloriees.

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue des [illegible], entre St-Philippe et Ursulines et rue Royale [illegible], entre Bienville et Conti.
L. [illegible] a l'honneur d'informer les marchands de nouveautés et le public en général, [illegible] [illegible] second magasin, rue Royale, [illegible] grand succès qu'il obtient par ses [illegible] perfectionner [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] par le même procédé que dans les [illegible] établissements de teinture en France. Les [illegible] qui ont visité ces établissements sont [illegible] bien examiner son appareil, [illegible] que c'est bien absolument le [illegible] dans les meilleures maisons [illegible]. Ceux qui n'ont point encore essayé son [illegible] voudront bien l'honorer de leur confiance [illegible] satisfaits, et ne manqueront [illegible] l'avantage de ce nouveau genre [illegible] les troncs d'épreuve [illegible]. La promptitude avec laquelle [illegible] étoffes sont apprêtées par cette machine à [illegible] permet au soussigné de travailler à une réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands [illegible] qui peuvent avoir des étoffes avariées [illegible] à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis, appartements, ornements d'églises, costumes de théâtre, habillements en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemir en conservant les couleurs dans leurs couleurs primitives; teinture de deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir ve[illegible] couleurs.
J. HERICY.

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.
L ES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné.*
Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un journal. Ils sont garantis ne *jamais s'effacer.*
Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La *Chambre Obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité* à fixer l'*image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en *reproduisant les portraits d'enfans et les groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes* seulement de *pose* suffisant à reproduire l'image.
Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons et d'épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits en Daguerreotype.* Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerréotype,* et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en detail, *boîtes de moyennes grandeurs* et *plaques (de qualité supérieure)* à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits,* dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des *Etats-Unis* ou de l'*Etranger.* Nous retirerons tous connaissements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
1 oc—1 an E. WHITE & Co. Nouvelle-Orléans

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
L E soussigné vient de recevoir quatre-cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes sortes de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend aux conditions.
Aussi—Un grand supplément de Cirage à l'huile, Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
13 dec—1an W. E. THOMPSON, 28, rue Gravier

A LA GRANDE VARIETE.
No. 49 et 50, rue de Chartres.
L ES dames sont respectueusement informées que ces magasins ont reçu par les derniers arrivages, une grande quantité de modes, [illegible]; Paniers fins, bourses et sacs garnis perles d'acier et perles de divers genres, éventails, gants et mitaines en fil, bretelles d'enfants, poupées, menus objets de fantaisie et jouets—Ainsi qu'un grand choix d'autres objets. B. PIFFET. 26 juil

500 DAMEJEANNES françaises de 5 gallons à vendre par LEOPOLD SEANNET
2 juil 28, rue St-Louis

Mandeville Academy.
C ETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. P. McMahon et M. A. Borion, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collège Jefferson offre aux parents et aux enfans tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera digne l'état le plus florissant.
Le prospectus de l'établissement se trouve chez MM. Bosé, V. Hébert et Lelièvre, libraires à la Nlle-Orléans. 31 juil—3m

[illegible] du Mexique.
[illegible], les chars voyageront [illegible]:

[illegible] la ville, 6 1/2 heures du matin, midi, 7 1/2 heures du soir.	Arrivée en ville, 6 heures du matin, 1 1/2 " du soir.

Le dernier train pour la ville quittera le haut du chemin de fer à une heure moins un quart précises. Prix du passage par les chars 50 cts., enfans 25 cts, esclaves 25 cts; distance 10 milles.

Les voyageurs par les chars du matin, et midi, seront conduits du haut du chemin de fer au Lac Borgne en voitures et omnibus de M. Kerrigan, et seront ramenés à temps pour le retour des chars, à 5 heures moins un quart; prix par voyage 30 cts, enfans 15 cts.

Déjeuners et dîners au Lac Borgne, chez M. Ml. Garcia (qui a transporté son établissement du Bayou l'Ours au Lac), et chez MM. Thomas et Grover, et M. Wm Trim.

Les omnibus de M. Hoey, partiront,	De la rue du Canal, à 6 h. A. M. à 11 1/2 h. "
	Du dépôt des chars, à 11 1/2 h. " à 7 h. P. M.

On peut s'embarquer par les omnibus de Hoey, au haut de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, au haut de la rue Prytanée, au haut de la rue Appollon, et au Nouveau Bassin, par la rue du Cirque, et l'on changera d'omnibus à la rue du Canal aux heures susdites; prix pour toute la distance, 10 cts. 29 juin

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

L ES prix de passage dans les chars sont comme suit:
Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasant, 20 cents.
Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 00
Billets personnel pour trois mois payable d'avance, $20.—Les quartiers termineront en janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au delà de la rue Pleasant.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Pleasant, $15.
—Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2h. P M		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur, 9		A vapeur,	7 1/2
" 11		"	10
" 1 P. M.		"	midi.
" 3 1/4		"	2 h. P. M.
" 5 1/4		"	4 1/2
" 7 1/4		"	6 1/2
Avec chev. 9 1/4 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito 11 1/2 P. M.		Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. " — De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.
Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 de soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.
Il est défendu de fumer dans les chars.
3 mai JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 dec

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN, Agent
13fev—1an

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 40, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

H UILE de blanc de baleine—1,500 galons blanchie et non blanchie d'hyver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co,
28 juil Encoignure Magasin et Lafayette

B LANCS de baleine—150 caisses, assortis New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co,
28 juil Encoig. Magasin et Lafayette

E N débarquement du navire Timoleon, venant du Havre et à vendre par le soussigné,
150 paniers Champagne de la marque "A. Pavillier" en bouteilles et demi bouteilles
28 juil AUG MOLIER, rue St-Louis, No 90

H UILE d'Olives—100 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil 103, rue Royale.

S ALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchoix, cornichons et capres, 20 carafes truffes, 12 demi-boites do, 5 grandes boites pâtes truffes, 5 demi-boites do, à vendre par NUMA LACOSTE,
15juil 103, rue Royale.

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Gordon Rouge, la Couronne, etc. et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE,
15 juill No 103, rue Royale.

V INAIGRE.—18 tierçons vinaigre superfin, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

C OGNAC—35 barils de 20 gallons, cognac A. Louf fon et R. Lampuy 1805, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille,
100 barriques vin rouge Bergasse;
50 paniers huile de J. Plagniol.
27 juil G M LUCAS, 30 Bienville

G OMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
26juil 11, Conti.

T RUFFES.—400 boîtes et demi-boîtes truffes pures du Périgord, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par CH. DUFOUR,
23juil 11, Conti.

V IN ROUGE en barriques.—150 barriques vin rouge, diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
26juil 11, Conti.

V IN BLANC Haut-Sauterne.—20 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
27juil 11, Conti.

B OUCHONS—15 balles bouchons pointus veloutés extra fins,
16 balles bouchons pointus fins,
18 do do veloutés extra fins,
10 do do fins,
A vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

V IN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

C IRE blanche—4 balles cire blanche, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

S ACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9juil 40, Gravier

C LOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15juil 40, Gravier

E N débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles.
10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA,
28juil 9 et 10, rue Jefferson

E N débarquement du navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre,
1,000 damejeannes de 5 gallons;
300 dito de 3 gallons.
D. LANATA,
4 aout rue Jefferson, Nos. 9 et 10

F USILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre:
20 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
20juil 21, Magasins

M OUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages:
3000 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendent à bon marché par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
20juil 21, Magasins

P ARAPLUIES.—3000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grande, à vendre par H. GOER & RIFFLARD,
20juil 21, Magasins

C OTONNADES FRANCAISES— Nous avons maintenant en mains, 40 balles cotonnades 1re qualité, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à des prix réduits. Aussi—10 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD,
20juil 21, Magasins

C ALICO ROUGE POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par
H. DE GOER & RIFFLARD,
20juil 21, Magasins

C HEMISES de couleur—120 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 juil 36, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Orosimbo, venant de Marseille:
50 barriques vin première qualité Bergasse,
300 paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,
100 do do do de 20 onces;
100 do do do de 16 onces,
50 do do do de 24 1/2 bouteilles,
250 do de 100 bouteilles vides de 22 onces,
100 do do de 20 onces,
20 do de 125 bouteilles bouchon pour liqueurs,
24 uil Par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

Depot de Couvertures Françaises de Grenoble.
Les soussignés, agents de MM. [illegible], ont le plaisir d'annoncer aux habitants, commissionnaires et marchands en général, qu'ils sont prêts maintenant à remplir les ordres [illegible] [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD,
20 juil 21, Magasins

H ABITS de drap [illegible] venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.
14juil

Mairie de la Nouvelle-Orleans.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 2,
Séance du 2 aout 1847.

L E Conseil de la Municipalité No. 2, ordonne ce qui suit:
Art. 1. Le maire est, par ces présentes, requis, après en avoir donné avis public quinze jours dans la gazette officielle, d'adjuger à l'enchère le privilége d'établir et maintenir un bac à vapeur vis-à-vis le marché du port, et des esquifs vis-à-vis de Frascati, pendant l'espace de dix années, à dater du 1er jour de janvier 1848, et ce, aux conditions suivantes, savoir:
Art. 2. Le wharf No. 1, tel qu'il est et sa construction, est et demeure approprié pour servir de débarcadère du dit bac à vapeur, et l'adjudicataire devra entretenir le dit wharf en bon état, à ses risques et dépens; et y construire également à ses dépens, un hangard, où les passagers puissent se mettre, eux et leurs marchandises, à l'abri de l'intemperie du temps.
Art. 3. L'adjudicataire tiendra plusieurs esquifs, commodes et en bon état, qui traverseront du Frascati, dans le 3me district, à un point dans le voisinage de la fonderie de Belleville, depuis 5 heures A. M. jusqu'à 8 heures P. M.
Art. 4. L'adjudicataire ou fermier devra fournir ses billets, de sommes égales, endossés à la satisfaction du maire, et payables le 1er de juillet de chaque année. Si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront 8 pour cent d'intérêt.
Art. 5. Dans le cas où un ou plusieurs des billets ne seraient pas payés à échéance, le Conseil se conserve le droit d'annuler l'adjudication, et d'en ordonner une nouvelle, sans que la Municipalité soit tenue de rendre les billets dont il est fait mention dans l'article ci-dessus.
Art. 6. Le fermier doit employer un bon et solide bateau à vapeur qui traversera depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et devra partir à chaque demi-heure au moins du débarcadère de cette Municipalité; et les prix de traverse pour les personnes, voitures et animaux seront conformes à ceux fixés par un acte de la législature de cet Etat établissant le bac de la Première Municipalité. Et dans le cas où le fermier ne se conformerait pas aux dispositions de la présente ordonnance, il sera passible pour chaque jour où il sera en contravention, à une amende de cinquante piastres, recouvrable au profit de la Municipalité pardevant toute Cour de juridiction compétente.
Art. 7. Il sera du devoir des officiers de police d'arrêter toute personne qui contreviendrait à la présente ordonnance en traversant pour de l'argent, d'une rive à l'autre du fleuve dans les limites de cette Municipalité, des individus ou des marchandises, et pour chaque contravention le délinquant sera passible d'une amende de dix piastres, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, moitié au profit du dénonciateur et moitié au profit de la Municipalité. Et les dits officiers de police, lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions, auront le privilége de traverser gratis.
Art. 8. Le Conseil passera, chaque fois que cela sera nécessaire, des résolutions ou ordonnances, ayant pour but de protéger le fermier du dit bac et de lui en garantir la paisible jouissance et possession; et le wharf No. 1 lui sera livré le 1er décembre 1847.
Signé P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 9 aout 1847.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. H. BIER, Commis.

C ONFORMEMENT à l'ordonnance qui précède avis est par le présent donné que le samedi, 28 de ce mois, à midi précis, à mon bureau, j'adjugerai au plus haut et dernier enchérisseur, le privilége d'établir et maintenir un bac à vapeur vis-à-vis le marché du port, et des esquifs vis-à-vis de Frascati, pour l'espace de dix années, à partir du 1er janvier 1848.
Le tout conformément aux conditions contenues dans la dite ordonnance.
Mairie de la Nlle-Orléans, le 11 aout 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. Deux.
A TTENDU que le Conseil a l'intention de faire ouvrir la rue Robin, à partir de la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue de la Levée; il est résolu que le maire est et demeure autorisé par la présente, à donner avis que ce Conseil fera procéder à cette amélioration, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le 3 avril 1832, intitulé: "acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orleans, &c.
Il est de plus résolu que le dit avis sera publié en anglais et en français pendant au moins dix jours dans le "Commercial Bulletin" de la Nlle-Orléans, et dans l'Abeille de la Nlle-Orléans.
Passée le 3 aout 1847.
J. BALDWIN, président.
Approuvé le 5 aout 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans un moins de dix jours au plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le conseil de la Seconde Municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 6 août 1847.
7 août—10 A D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No TROIS.
Séance du 26 juillet 1847.
Ordonnance relative à la construction de banquettes en planches de cyprès, dans le quatrième district de cette municipalité.
Article 1er. Il est ordonné que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant quinze jours dans la gazette officielle de cette municipalité, et à partir de l'adoption de cette ordonnance, que le Conseil de la Municipalité No 3 recevra des propositions cachetées pour la confection, au rabais, de banquettes en madriers de cyprières, telles que celles confectionnées en ce moment dans la rue Laharpe du dit district.
Art. 2. Il est de plus ordonné que les dites banquettes seront faites dans les limites ci-dessous décrites: sur le chemin du bayou, côté nord, à partir de la fin des banquettes en briques, jusques à la jonction de la rue Laharpe au chemin de Gentilly; sur les deux côtés de la grande route St-Jean, jusqu'à la rue de l'Esplanade; sur la rue Washington, côté nord, à partir du canal de Broad-Way, jusqu'à la propriété de Mme veuve Banie Jaillot inclusivement.
Art. 3. Il est de plus ordonné qu'il sera loisible à tout propriétaire de terrains dans les limites ci-dessus décrites de faire eux-mêmes leurs banquettes dans un délai de trente jours après la publication de cette ordonnance, et à cette époque elles devront être faites, à défaut de quoi l'entrepreneur aura le droit de les faire faire aux frais et dépens des dits propriétaires: il est de plus entendu que l'entrepreneur ne devra démolir aucune banquette en briques ou en planches dans les limites ci-dessus, si les dites banquettes sont bonnes et peuvent encore servir commodément au passage. Le voyer devra donner l'alignement et déterminer quelles banquettes devront être démolies.
Art. 4. Il est de plus ordonné qu'aussitôt l'achèvement des dites banquettes, et aussitôt que le voyer les aura acceptées, les propriétaires devant les propriétés desquels elles auront été faites, devront en payer intégralement le montant.
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 26 juillet 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme A. MAZUREAU,
27 juil Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
C ONFORMEMENT à la résolution qui précède avis est par le présent donné, que des propositions cachetées seront reçues par moi à mon bureau jusqu'au 12 d'août 1847.
Nlle-Orléans le 26 juillet 1847.
28 juil A. D. CROSSMAN, Maire

MARCHANDISES SECHES,
TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.
N OUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c. de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4, coton do, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.
Stores transparents.
Nous tenons en magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $30 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.
Tapis.
Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.
Nattes, Toiles cirées.
300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.
Marchandises de Fil.
Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à draps; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courts points. Aussi—Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co,
17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane

$50 de récompense.
PARTI marron, dimanche 25 juillet, le griffe JOE, âgé d'environ 19 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, de grands yeux, les cheveux très touffus, parlant français et anglais, et se faisant souvent passer pour libre. Cet esclave a été élevé par M. H. W. Palfrey, et appartenait dernièrement à M. John Freeland. Je donnerai la récompense ci dessus à quiconque me fera connaître par qui cet esclave est recélé, ou $25 à la personne qui me le ramènera, No 110, rue Poydras. ORRAN BYRD.
13 a—6f

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, samedi dernier, une négresse nommée MARIE ANN, âgée d'environ 32 ans, d'une taille ordinaire, ayant une cataracte sur un œil; elle se balance en marchant, et parle anglais seulement. Elle a été vue rodant aux alentours du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera la dite esclave dans une geôle ou la ramènera à GEORGE BROWN,
11aout—1m Eng. Royale et St-Anne

C AFE HAVANE—200 sacs café vert;
Sucre do—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
30 juin 34, Vieille Levée.

C HAMPAGNE.— En débarquement du navire Sabbatis du Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Shield Brand, en demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
31 mai 67 rue de Chartres.

E N débarquement du navire la Laure, de Bordeaux:
25 caisses prunes en panbana,
72 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
A vendre par J. & J. TARDOS,
27 juil 15 Conti.

E N débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA:
150 livres muscade No 1.
2 estagnons essence Bergamotte.
2 do do de Menthe.
2 do do de Limon.
100 onces essence de Rose. 20juil

M OUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du navire Damascus, un bel assortiment de mouchoirs de soie unis et brochés, cramoisis et blancs, foulard, de 26, 28 et 40 pouces, cravates de soie noire, &c, à vendre par JOHN BELLOW Jr.,
7juil

C HARRONAGE—10 paires roues de charrettes à boeufs, dimensions assorties; 20 arouettes à terre; un wagon à cheval complet en débarquement du navire Robert Burton, à vendre par
EMBERSON, TOURNÉ & Co,
17 juil No 88, rue Tchoupitoulas

A VENDRE—325 barriques vin Bandol, [illegible], Montferrand, Queyries, St Emilion et 1, St Julien, [illegible] Château Lafitte, Château Léoville, [illegible] Haut Brion, par
NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

G UABA—4 barils gelée et pâte, petites boites;—Cigares. 40,000 des marques Sol, Espanola, Dos Hermanos et Cervil—Cigarettes, 2,150 paquets, en débarquement du brick Salvadora et à vendre par B VALLS,
2 aout 26 Commune

CONSERVES ALIMENTAIRES.
L E soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment des conserves de St-Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:
[illegible]
PERRON, Eng. Royale et Dumaine
2 juil

HOTEL DES CHENES VERTS A BILOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.
[illegible]
La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire non compris dans le prix de la pension. Mme Pradat a de nombreux pêcheurs pour fournir à l'hôtel toute espèce de poissons en abondance, tels que poissons rouges, truites, grognards, camarons, perches, maquereaux, crabes, chevrettes &c, &c. L'établissement possède un magnifique, bien décoré dans le meilleur style, avec pianos, cagnols, &c, où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines. Il y a des maisons à bains commodes, pour dames et messieurs.
Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Elle peut assurer ses amis et le public en général qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.
Les personnes qui désireraient arriver à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux autres débarcadaires, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.
Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une exprèssément pour elles et leurs enfants, avec le privilége d'entrer si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur salon.
L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires serait malade; les soins les plus assidus leur seront prodigués aux personnes indisposées.—Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.
Prix très moderes. 21 juin—3m.

E N débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux:
3 demi-pipes Eau-de-vie A Seignette,
300 demi-boîtes Sardines à l'huile.
A vendre par B. TALAMON,
19 juil 168 rue Royale

S UCRE—300 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par L. CANTIN,
24 jui 48 Gravier

A VENDRE.—En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille
600 paniers de 12 bouteilles huile d'olive,
50 do de 12 1/2 do do.
142 caisses muscat de Frontignan.
22 balles amandes à la dame.
26 caissons de 15 amandes douces en argile.
175 milliers bouchons fins reguliers en balles de diverses contenances.
730 do bouchons fins pointus do
45 do do pour demijeanne
110 caisses olives verdales, anchois en sumure, capres et cornichons.
10 do anchois à l'huile,
10 do olives farcies,
2 jarres saucissons de Marseille
1 caisse do do.
1 caisse nougat blanc en boîte.
MARTIAL PEYRET & Co.
26juillet No. 27, rue St-Louis.

A VIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 148, coin Ursulines et Levée

V ICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

PIANOS.
L A MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, rue Conti, No. 44— A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de piano à Paris; ils se chargeront des commandes concernant les instruments de musique.
NOTA.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de PIANOS de leur fabrique qui sont reconnus indispensable pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.
Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.
LOCATION, ACCORDS ET REPARATION.
25 juin.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.
NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
O N vient de recevoir à cette Librairie par les derniers arrivages du Hâvre, les ouvrages suivants:
Lamartine—Les Girondins, pr. les souscripteurs.
Davere—Patria, 2 vols.
Grandville—Les Fleurs Animées.
Dumas—Le Comte de Monte-Christo, illustré.
Auguste Maquet—La Bastille, ouvrage illustré.
Le Grand Eucilla ou l'art de tirer les cartes.
Le Petit Albert.
Mlle. Lenormand—Un Jeu de la Fortune.
La Prescience ou nouveau Traité des Songes.
Point de la Londre—Histoire des Etats-Unis.
Mlle. Lenormand—Grand Jeu de Société.
Connaissance des Temps 1846 et 1847.
Mackeldey—Droit Romain.
Ortolan—Instituts de Justinien.
Thiers—Révolution française, nouvelle édition.
Histoire du Consulat.
Michelet—Précis de l'Histoire de France.
Lesage—Gilblas en espagnol.
Cervantes—Don Quichotte, en espagnol.
Weiss—Biographie universelle.
Divers—Vignettes et portraits pour le Consulat et l'Empire.
Louis Lurine—Prisons de Paris.
Divers—Le Diable à Paris, tome 2.
Langlois—Dictionnaire de Géographie.
Louis Lurine—Mystères du travail.
Buffon—Œuvres complètes.
Paul de Kock—La Grande ville.
Un Inconnu—Esquisses Locales.
Bouillet—Dictionnaire d'histoire et de géographie.
Donat—Œuvres completes.
L. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera.
Balbi—Géographie.
Balzac—Petites misères de la vie conjugale.
Chenu—Leçons d'Histoire Naturelle.
Boucher—Fin des Mystères.
Traité du Jeu d'Echecs.
Bescherelle—Grammaire nationale.
Fleming et Tibbins—Dictionnaire royal.
Léon Guérin—Marine illustrée.
Navigations illustrées.
Boucher—Histoire des Jésuites.
Roujoux et Mainguet—Histoire d'Angleterre.
Batlar—Privilèges et Hypothèques.
Pinard—Le Barreau.
N Monnier—Scènes populaires.
Lavallée—Histoire des Français.
Bridhuh—Le Secret de Rome.
E. Sue—Les Mystères de Paris.
Le Juif Errant. 20 juil.

E N VENTE, à la Librairie de LELIEVRE No 210, rue Royale, encoignure piede St. Antoine:
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer, Volumes 1 à 4.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, Vol. 6e, relié.
Vignettes, cartes et plans, pour idem.
Illustration, journal universel.
Morale du Nouveau Testament.
Souvenirs de conférences et prônes.
Grand assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique, composée des auteurs suivants:
Deleuze—Instruction pratique.
Teste—Magnétisme expliqué.
Teste—Manuel du Magnétisme.
Dupotet—De l'Etudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.
—Histoire du Somnambulisme.
—Traité pratique du Magnétisme animal.
—Magnétisme catholique.
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
—Défense théologique du Magnétisme.
Billot—Correspondance sur idem.
Dupau—Lettres sur le Magnétisme.
Lafontaine—L'Art de magnétiser.
Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par:
Letellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c., &c. 14 juin

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.
L ES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriquent des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.
Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi-livre et jusqu'en quantités de 500 livres.
Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera garanti sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.
VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.
PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 300 livres; blanc de céruse pur, idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire; Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien, Marti en bladers et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes, Vert français.
PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pâte de Hollande, Rose-pure, Chrome Brunswick, Noir chimique et Noir bleuatre; Umbe de Turquie, Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Lacque, Bleu de raffineur et noir patenté.
Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point la durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.
Aussi:—Une composition pour peindre les toiles des maisons et les tentures. On peut lui donner la couleur que l'on desire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.
Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons en général, &c. ROBERT CLANNON & Co.
7 nov—1an 46, rue du Canal

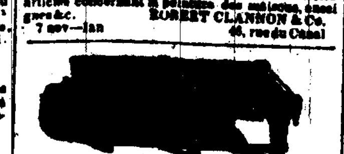

B. ANTOGNINI, FABRICANT DE BILLARDS, 46, rue Conti, entre la rue Chartres et le passage de la Bourse,
E TANT en correspondance avec les premiers fabricans de France et des Etats-Unis, la maison ci-dessus est constamment approvisionnée de Billards et de garnitures de Billards, telles que drap d'Elbeuf, tables à marquer, blouses, brosses, billes, queues, franges, colle, blanc, &c., &c.—Aussi le jeu de trente-un complet, billes en ivoire numérotées, et les règles du jeu en anglais, français et espagnol. Ils ont constamment en magasin des billards d'occasion. Il applique les bandes de caoutchouc de différens genres, et garantissent leur ouvrage.—Il envoie en ville et à la campagne des ouvriers pour réparations, et exécute ponctuellement tous ordres.
On trouvera chez lui la fourniture économique, de différentes dimensions, pour être établie à domicile, [illegible]
[illegible]

G [illegible] 25 [illegible], à vendre par B. VALLS, 26, Commune

VENTES JUDICIAIRES.

T ROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No. [illegible] [illegible] [illegible], 1847, [illegible] [illegible] septembre [illegible] [illegible] Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
La moitié [illegible] de terre, situés au nouveau faubourg Marigny, acquis de Paul Fourchy et E. M. Baptiste Hardy, [illegible]
Le lot No. [illegible], dans l'îlet No. cent onze, ayant 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds 4 pouces de profondeur.
Le lot No. [illegible], dans l'îlet No. cent vingt-un, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur irrégulière.
Les lots Nos. cinq et onze dans l'îlet No. cent onze, le premier mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.
Les lots Nos. douze et treize dans l'îlet No. cent vingt-deux, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure française.
Et les lots Nos. neuf et douze dans l'îlet No. soixante sept, compris entre les rues St-Antoine, Bagatelle, du Génie et Odéonien, conformément à un plan dressé le 14 juin 1839, par Joseph Pilié, alors voyer de la ville et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public, le 24 juin 1839. Lesquels deux lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. neuf, 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Génie, et formant l'angle de ces deux rues. Et le lot No. douze, 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure française.
Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de six pour cent et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
17 aout—3m15 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Marie Claire Chabert, f. de c. l.
D EUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 652.—En vertu d'un jugement signé le 11 août 1847, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 18 septembre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété dont suit la description:
Un lot de terre situé dans la Municipalité No 2, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, St Jean et St Pierre, étant la moitié (du côté de la rue Poydras) du lot désigné sous le numéro cinquante-deux et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St Jean, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions: moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant E. Lucas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 aout—3m26 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

T ROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—No. 14614.—(Cr de Paso.)—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans vs John Walker, John Donaldson, La Municipalité No 1 et la Compagnie de Théâtre d'Orléans, Pl ff, contre John Walker, en faveur de la Municipalité No 1, subrogée &c.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 18 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à John Walker et saisie dans la dite affaire, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Tremé, derrière le carré de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Marais, Villeré, St-Louis et Conti. Le dit lot désigné sous le numéro 31 X et formant angle des rues des Marais et St-Louis, mesurant, au pied américain, 31 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Louis, par 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue des Marais. Le tout conformément à un plan dressé par Bourgerol, le 21 octobre 1839 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public.
Conditions: Comptant.
17aout—3m22 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

H. L. Stone & Co vs H. F. et G. R. Carradine.
D EUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 764—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi, 21 août 1847, à cinq heures P. M., en mon magasin de dépôt, rue Ste-Anne, No 49, à l'adjudication de
8 caisses de linge, 1 caisse contenant de la vaisselle, un panier dito, un panier vin de Champagne, et un vieux bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
17 aout—3m[illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

T ROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 16,871.—(Cr de Paso)—Peter Conroy joint vs Joseph Gonts et Wm Bell.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 2 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à Joseph Gonts et saisie dans la dite affaire, savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné sous le numéro 22, situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, entre les rues Laurel et Live Oak, mesurant 30 pieds de face à la rue Josephine, sur 120 pieds de profondeur, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.
Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à comptant. L'acquéreur fournira son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de 8 pour cent et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
17 aout—3m13 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

Louis Heinrich vs. F. Lewis et McAdam—No 1888.
T ROISIEME Cour de justice de la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique le samedi 28 août 1847, à midi, sur les lieux, à l'hôtel de la rue Conti, rue Conti entre les rues de Chartres et Levée.
Un lot de meubles, le barre de la buvette, les installations, les assortiments de liqueurs &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Comptant.
17aout—3m J. P. WALDEN, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

T ROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 14,964. (C. de P.) — A. Hodge et autres, interventions de la Banque d'Orléans demandant la dissolution de leur charte. Il est ordonné que toutes les personnes intéressées, montreront cause, dans les dix jours qui suivront la première publication, pourquoi le tableau de distribution des créances et des réclamations, lesquels ont été déposés par les commissaires de la Banque d'Orléans, ne serait pas homologué et approuvé, et les fonds distribués conformément audit tableau.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 16 août 1847.
17 aout—3m LOUIS E. COURTIN, Dép. greffier

E TAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 616.—Je soussigné certifie que le présent est la troisième jour de juillet 1847, jugement fut rendu dans le procès de Marie C. Vives, épouse de W. F. C. Duplessis, contre son mari, et dont la teneur est ainsi qu'il suit:
La présente affaire ayant été ce jour soumise, par consentement écrit, et la Cour, considérant que toutes les allégations présentées par la demanderesse sont parfaitement établies par la preuve, ordonne et décrète, que jugement de séparation de biens soit rendu en faveur de la demanderesse Marie Céleste Vives et le défendeur William Ferdinand Charles Duplessis, son mari; qu'elle reçoive la dite demanderesse recouvre des mains du dit défendeur la somme de cinq mille sept cent cinquante et neuf piastres et seize cents, avec intérêt légal à partir de 15 juin 1847, date de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et avec tous privilèges et hypothèques accordés par la loi, sur toutes les valeurs et sur tous biens possédés par le défendeur, depuis son mariage.
Lequel jugement ayant été rendu le troisième jour de juillet 1847, fut signé le huitième jour de dit mois de juillet 1847.
(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.
En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de juillet, l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante sept, et la soixante douzième de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] (Signé) J. S. BARON, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
D EUXIEME COUR DE DISTRICT de la NOUVELLE-ORLEANS.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que A. Bienvenu, pour le compte de Mlle Ellen Kearney ayant acheté à une vente faite par le Registrateur des testaments de l'ancienne Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence de défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de toute irrégularité de la dite vente, de montrer cause, [illegible] [illegible] par la [illegible], ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le Registrateur des Testaments susdit, le troisième jour de mai de l'année 1843, en vertu d'un décret de l'ancienne Cour des Preuves, rendu le huitième jour de février de l'année 1843; dans l'affaire de la succession de feue Mme Elizabeth Kelly, à laquelle vente ledit B. Bienvenu, pour le compte de Mlle Ellen Kearney s'en rendit acquéreur pour le prix de $550.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Une portion ou lot de terre, d'une forme irrégulière, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 109, mesurant deux cent quatre vingt dix pieds de profondeur sur la rue Espérance, et [illegible] pieds sur le canal Marigny, [illegible] [illegible] ou moins; le tout d'après un plan de [illegible] Pilié, en date du 30 février 1837, [illegible] à J. Bienvenu, pour le compte de Mlle Ellen Kearney, comme ils le déclarent et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la somme de deux cent cinquante piastres. ($550.)
Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à douze mois de crédit, avec hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement; la billet à fournir sera divisé en deux portions égales.
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 19 juillet 1847.
19juil—3m30 P. H. MARTIN, Dép. Greffier.

E N débarquement du navire John Sanad, venant de Marseille:
25 barils madère imitation;
25 barils vin blanc, Haut-Barsac et H. Sauterne;
10 do muscat de Frontignan.
MARTIAL PEYRET & Co,
26juil No. 27, rue St-Louis

E N magasin et à vendre:
[illegible]
MARTIAL PEYRET [illegible]

V IN de [illegible] à vendre par B. TALAMON, 168, rue Royale
24juil

[illegible]
T [illegible] vendu [illegible] [illegible] pour compte de [illegible] sous l'inspection des gardiens du port, [illegible]
[illegible] Conditions: Comptant. [illegible]
[illegible] JOHN L. LEWIS, [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

P REMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible] Bagan, pour le compte de [illegible] Lafayette contre [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 2 de septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie, dans la seconde Municipalité de cette ville, dans l'îlet No. Vingt-deux, borné par les rues de la Commune, Enghein, Palmyre et Bartholemy, et désigné sous le No. Dix-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la seconde Municipalité, à la date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire public en cette ville.
Le dit lot de terre mesurant [illegible] pieds cinq pouces dans lignes de face sur la rue de la Commune, [illegible] profondeur de quatre vingt-dix-sept pieds [illegible] [illegible] le coté de la dite lot, Dix-huit et quatre [illegible] [illegible] [illegible] lignes sur la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le lot No. Vingt, et vingt-sept [illegible], ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
9 aout—3m[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

T ROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible].—St-Victor Barrett vs Antoine Marsoni—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 3 de septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
1 l'esclave JOHN, âgé d'environ 25 ans.
Saisi dans la dite affaire. Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
9 aout—3m26 Shérif de la paroisse d'Orléans

Q UATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 63.—La banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans vs Peyroux, Arceuil & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 18 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêt des défendeurs Peyroux, Arceuil & Co et de Pierre Oscar Peyroux, Louis S. Arceuil et Louis [illegible], soit à un certain billet souscrit par M. S. Bryce, daté Nouvelle-Orléans du 4 [illegible] 1843, payable le 1er janvier 1848, à Peyroux, Arceuil & Co, ou ordre, de la somme de $5,307 [illegible], portant dix pour cent d'intérêt, à partir de son échéance. Le dit billet est donné en nantissement (pledged) à la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, par les défendeurs. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
7 aout—3m16 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Moses H. Marshall, décédé.
D EUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 août 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi 25 août 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication
D'un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine, au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Tchoupitoulas, No 161.
Et immédiatement après, au No 23, rue Julie, les outils, installation et ustensiles servant à une fonderie de fonte; ensemble avec deux appareils d'une variété d'autres objets; aussi d'un hangard servant à couvrir ladite fonderie.
Conditions.—Pour les meubles, comptant; pour la balance de la propriété: un comptant, et la balance payable à six mois et dix mois de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du juge et de l'administratrice; et en cas de non-paiement à échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'échéance.
JOHN L. LEWIS,
7 aout—3m16 Shérif de la Paroisse d'Orléans

E TAT DE LA LOUISIANE—Cour de Second District Judiciaire—Paroisse St-Bernard.—No. 99—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Benoit Tremé et al.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Second District Judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, en la dite paroisse, samedi, le 4 septembre 1847, à onze heures A. M., les propriétés suivantes:
1o. Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Bernard, à environ trois milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, mesurant un demi-arpent de face au fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2o. Un morceau de terre sur la même paroisse, [illegible] [illegible] propriété appartient à la succession de feu Benoit Tremé et de ses héritiers, dans la propriété de Nouvelle Mesrenne; ensemble avec les esclaves suivants: Alick, Boret, Jackson, Cyrus, Lewis et Lee; et quatre-vingt dix mulets [illegible] sur la dite habitation [illegible]
Conditions: Trois cent cinquante-deux dollars et soixante trois cents, payables comptant, savoir: [illegible] et trois cent quatre dollars et deux cents, au comptant et trois cent quinze dollars et dix-neuf cents à crédit de la dite Banque; et l'acquéreur donnera son billet pour le montant de la balance dont sur un billet payable au bureau de la dite Banque, [illegible] 5 avril 1848, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance comptant.
Paroisse St-Bernard, 24 juillet 1847.
28 juil JOSEPH S. COCULLU, Shérif

Succession de Benoit Tremé.
E TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Second District Judiciaire—En vertu d'un ordre de la Cour, daté du [illegible] juillet 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la paroisse St-Bernard, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, en la dite paroisse, le samedi, 4 septembre 1847, à onze heures du matin, sur les lieux, à la [illegible]:
Un morceau de terre situé dans cette paroisse à environ trois milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, mesurant un arpent de face au fleuve, avec une profondeur de quatre-vingts arpents, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] [illegible]
2o. Les esclaves ci-après, Milly, négresse âgée d'environ 46 ans, Uncle, nègre âgé de 54 ans, Charles, nègre âgé de 22 ans, Sophie, négresse âgée de 40 ans, Eliza, mulâtresse âgée de 32 ans, Betsey et Lucinda, mulâtresses âgées de 20 ans, Josephine, âgée de 4 ans, et Clémentine, âgée d'environ 18 mois et demi et Henriette, âgée d'environ 23 ans.
Aussi: meubles, bœufs, vaches, génisses, moutons, &c. etc. etc.
Conditions: comptant.
Paroisse St Bernard, 24 juillet 1847.
28 juil JOSEPH S. COCULLU, Shérif

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER ET L. SIRET.
No 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
M. G. BOYER, fondateur de cette Institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'informer les parents qu'il vient d'en remettre la direction absolue à M. L. Siret, son associé.
Le choix qu'il a fait de ce professeur, connu depuis plus de dix ans en Louisiane où, dans la pensée de M. Boyer, de nature à mériter la continuation du patronage et de la confiance dont il est heureux d'avoir été l'objet lui-même depuis plus de seize ans.

M. L. SIRET, ex-vice-président du Collège Jefferson, n'est plus à son début dans la carrière de l'enseignement: lui aussi ont fait des quelques élèves qui figurent honorablement dans la société louisianaise. Il aborde donc une nouvelle tâche avec espoir autant qu'avec zèle.
Il croit que son premier moyen d'action est d'inspirer aux jeunes gens le goût du travail, de leur apprendre à penser; son ambition n'est pas d'avoir un système, une méthode à lui, ni surtout de compter avec le temps. Elève de l'Université de France, il varie le plan d'instruction suivant les divers besoins du temps et du pays.
Les cours d'études est, à la volonté des familles, aussi complet que possible: Le manuel du Baccalauréat de France peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire.
Les modifications portent principalement sur l'étude de la Langue Anglaise, dont l'importance augmente de jour en jour et qui occupe la première ligne du programme.
Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste des études.
La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, est elle aussi la première condition, est dirigée avec sollicitude; elle se fonde sur une exigence ferme et juste, proportionnée à l'âge et au naturel des élèves. Elle est combinée de manière à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

L'institution reçoit des externes, des demi-pensionnaires et des pensionnaires. Voir le prospectus pour les conditions. 7aout

V INS ET EAUX DE VIE—5 demi pipes 1825, marque Castillon; 5 quarts do do; 5 demi do 1835, do; 3 quarts do do; 15 caisses vin Château Léoville 1837; 10 do de Château Margaux. En débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux et à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
20 juil 17 et 19 St-Louis

S ARDINES—325 caisses marque A Caboy,
[illegible] tiers de caisses do do,
2,000 demi do Philippe et Canaud,
2,400 do do Cornu et Martin, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
9 juil 17 et 19 St-Louis

E AUX DE VIE, etc.—161 quarts de pipes, Pt. Godard; 73 barriques vin de Marseille; 100 do de Bordeaux; 17 caisses [illegible], en débarquement [illegible], à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
20 juil 17 et 19 St-Louis

C HAMPAGNE—20 paniers, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
[illegible] 17 et 19 St-Louis

E N débarquement du navire Sarah de Bordeaux, [illegible] Cognac, [illegible], à vendre par
J & J TARDOS, 15, Conti
15 juil

5 demi-pipes Eau-de-vie [illegible]
[illegible]
En débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti
2 juil

M ALAGA—20 quarts et 20 demi quarts dans les magasins de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
22 juil 15 Conti

10 Caisses coton blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15, Conti

A MANDES douces, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
2 aout

G INGEMBRE—[illegible], à vendre par B VALLS, 26 Commune
2 aout

V IN de [illegible], à vendre par B. VALLS
2 aout

C AFE DE LA HAVANE [illegible] B. VALLS
2 aout

[illegible] B. VALLS, 26 Commune

[illegible]

C HAISES [illegible]

N [illegible]
2 aout

[illegible] CHAMBRES [illegible]
P AR SPEAR & [illegible]
A UJOURD'HUI à 4 heures P. M. il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue [illegible], pour compte de qui de droit, sous l'inspection des gardiens du port,
[illegible] 18 [illegible] avoine [illegible] moins, [illegible] à bord du chaland No 2, venant de Kensington, Ind., et rembarqués à bord du vapeur [illegible].
Conditions: Comptant. 17aout

Cuisinière, Blanchisseuse, Repasseuse et Domestique [illegible]
PAR PIERSON & BONNEVAL
I L sera vendu mardi 17 courant, à midi, à l'Arcade de Banks
La mulâtresse BABETTE, âgée de [illegible] ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, assez bonne cuisinière, domestique de confiance, pleinement garantie sous tous les rapports, recommandée comme un excellent sujet—vendue par besoin d'argent.
LOUISA, négresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse parfaite, gardienne d'enfant et domestique de maison.
Condition: comptant.
Actes de vente par devant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 a

VENTES A L'ENCAN.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Succession de Charles Labédoyère Hochet Kernion.
E N vertu de deux ordres de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le premier en date du 28 de juin dernier et le second en date du 15 juillet 1847, il sera vendu, le samedi 21 août 1847, à midi precis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour le compte de la susdite succession, les esclaves suivants, savoir:
ISAAC, nègre d'environ 50 ans, ayant une hernie, nègre de champ.
BURRA, nègre d'environ 50 ans, bon laboureur, charretier et nègre de champ.
LUCY, griffonne d'environ 30 ans, [illegible] aux criées), négresse de champ avec son fils
TOUSSAINT, d'environ [illegible]
SALLY, négresse d'environ [illegible] ans, domestique de maison avec des trois enfans
JUSTIN, griffe, d'environ 4 ans.
FRONTIN, d'environ 2 ans.
MARIETTE, d'environ 8 mois.
PATSY, négresse de 19 ans, domestique de maison, avec son fils
FIGARO, d'environ un an.
CLOE, négresse d'environ 30 ans, domestique de maison.
ANTHONY, nègre d'environ 20 ans, domestique de maison.
PETIT ISAAC, nègre d'environ 36 ans, nègre de champ.
JOHN BULL, nègre d'environ 34 ans, nègre de champ.
Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: comptant.
Les actes de vente se passeront pardevant Lucien Herman, notaire public. 16juil

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.
NORTH & BROTHERS,
Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans.
Marchands de LAINAGES AMERICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, Cotons écrus et blancs, et d'Indiennes américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de Soieries françaises, de Bas allemands et anglais, de Toiles et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.
C OTON Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4, do, [illegible] 3/4 et 7/8, [illegible] des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, osnaburgs et laineux de l'Alabama pour nègres jeans et jerseys du Kentucky, lainage à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, [illegible] Peacedale, Lowell blanc dito, idem en couleur et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington [illegible] et jeans, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Canada, Passaic, Springfield 7/8, Dwight 7/8, et sans marque, coton à chemises, blanchi 7/8, et [illegible] [illegible] idem de Hamilton 7/8, coton à arche, blanchie de Hamilton 4/4 et 10/4, idem écrue de Waltham 4/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marque, blanche et écrue; flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diapré bleu de produit, idem Hackabuck, [illegible] et Russe, [illegible] [illegible] damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, [illegible] [illegible], cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem crêpe; soie pour la cravate, pour [illegible] et idem mouchoirs [illegible] coton idem en couleur, idem blancs de poche à bordures blanches, mouchoirs madras, écharpes [illegible] [illegible] en soie, foulards en soie; Velours idem à portraits, idem bleu et Roma [illegible] [illegible] en cotons, mouchoirs de [illegible], cotonnades [illegible], nappes et serviettes [illegible] [illegible], gants [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour femmes et enfans, [illegible]
[illegible]
[illegible] en débarquement, un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANCAISES, [illegible]
Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles [illegible] [illegible] [illegible], idem damassées, mouchoirs madras [illegible], dessins, idem Pareigo, Napolitaine [illegible], peignés pour dames, idem soie [illegible] [illegible], manteaux soie, et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] cachemire et mousseline de laine [illegible], en soie [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] blanches et écrus; [illegible] rideaux, cachemire d'Ecosse [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], bonnets [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] de 1 à 12, anneaux à rideau, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de laine noire, 4/4 et 3/4. 1er oct

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Loire, venant de Bordeaux:
165 barriques vin rouge, 1000 caisses do,
132 demi-barriques et barils vin blanc,
1 quarts de pipe cognac Castillon.
G. M. LUCAS,
24 juil—15f 30, Bienville

Genièvre marque de [illegible]
ARTICLE VERITABLE.
6 pipes de Schiedam, importation directe par la barque Leedes, à vendre par
J F BERCIER & Co,
18juin 54, Vieille Levée.

E AU DE VIE—18 quartauts eau-de-vie quatrième preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par B TALAMON,
24 juil 168 rue Royale

E N débarquement de la Laure, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge ordinaire;
25 barils vin blanc, à vendre par
B TALAMON,
24 juin 168 rue Royale

V INS—100 caisses vin blanc Haut Barsac et Haut terne;
150 barriques vin rouge ordinaire;
20 barils vin blanc do;
25 do do vieux, à vendre en magasin par B TALAMON,
24 juil 168 rue Royale

Vieux vins fins en caisses.
E N magasin et à vendre par le soussigné
100 caisses Margaux, Grenu, Larose et Lafitte
20 do vieux du Chambertin.
[illegible] do vieux vin blanc Hermitage.
[illegible] do do Sauterne 1832.
17juin CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

62 [illegible] barriques vin blanc.
[illegible] milliers bouchons fins.
[illegible] caisses vin rouge.
Ayant droit au drawback.
MARTIAL PEYRET & Co,
20juillet No. 27, rue St Louis.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres ou ouvriers.
L E nouveau bureau de placement établi par M. J. L. CABOS, rue Madison, No 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, qu'ils viennent au dit Bureau, pourront être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos les capitaines de navires et de steamboats, [illegible] (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des [illegible], commis de groceries, cuisiniers, [illegible], garçons de salle, barkeepers et serviteurs en général.
On y trouvera constamment des gardiens de jour et de nuit pour [illegible] [illegible] Levée, ou caisses par voie de justice, lesquels donneront des sécurités pour leur probité; [illegible] des gardes-malades.
Les étrangers arrivant nouveaux au dit bureau, Pendant [illegible] [illegible] logés et nourris [illegible].
Mr Cabos fournira des apprentis à ceux qui en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ouvriers charpentiers, [illegible] [illegible] et d'autres états sous [illegible], ainsi que des ouvrières [illegible] [illegible] [illegible] enfants, &c &c.
[illegible]

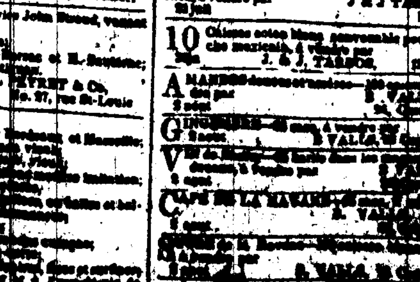

D RAYS, ROUES [illegible] paires roues de charrettes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] charrettes [illegible] wagons à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]
EMBERSON, TOURNÉ & Co,
[illegible] 88, rue Tchoupitoulas.

VAPEUR [illegible] BELLE-CREOLE.
[illegible] repare, est [illegible] à la levée et prêt [illegible] reprendra ses voyages [illegible] prochain, et se [illegible], qui seront les depart [illegible] heures du matin, jusqu'à [illegible]
[illegible] la Balise [illegible] jusqu'à W. [illegible]
[illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
13 dec—a E. F. CHAMBORIEL, Agent, [illegible] 16, Vieille Levée

POUR OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.—Ce nouveau bateau à vapeur [illegible] [illegible] [illegible] du village [illegible] jeudi, [illegible] courant, pour Franklin, Barclayville, et le lundi, [illegible] courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les jours de départ [illegible] de [illegible] heures du matin, du Village Indien [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour faire partir par des voitures les passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à
J M JOHNSTON, No. 10 Vieille Levée
ou à SIGEL & SCHLATRE, à Plaquemine.
4 aout—3m

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. O. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche et mercredi à 8 heures A. M. et du Bayou Sara tous les lundi et vendredi, à 10 heures A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & Lasney ou à Grangea & Panneu. 28 juin.

VAPEUR DE LA HALLE DES B. B. CORA
Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, capt. [illegible], partira de la Nlle-Orléans, tous les dimanches et mercredi, à 6 heures A. M., pour les points ci-dessus, et partira du Bayou Sarah, pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au dessus [illegible] des paquebots du Bayou Sara, ou à
3juin J. A. CREARY, 3 Tchoupitoulas

POUR LA BALIZE [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Orléans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] arrivant en ville [illegible]
La Compagnie a été achetée expressément pour ces voyages, MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguent toute l'année.
Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,
19mai 76, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Ligne du paquebot—Le navire paquebot fin marcheur AUBURN, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira dans le courant de cette semaine. Pour du reste ou passage, aux aménagements étant confortables, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
17 aout J W STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette

POUR LA HAVANE—Le brick P. SOULE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de [illegible] barils ou pour passage, s'adresser à W H HEMMONS, 91, Poydras ou à TROISGROS & LAMPRE, 26, V-Levée
10 aout

POUR NEW-YORK—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN O. WOODRUFF & Co,
12 aout 93, Magasins

POUR CADIZ (Espagne)—Le navire fin marcheur ELIZABETH BRICE, capt. [illegible], ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
3 juil 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire AURELIUS, capt. Crocker, partira le [illegible]. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TEGLER
25 juil 105 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire ASIA, capt. Windsor, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou tout encombrement de farine, et pour passage, s'adresser à
21 juil L H GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLE—Le trois mâts GANGES, capitaine Fansworth, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TEGLER.
16 juil 105, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire LUCY, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret, s'adresser à L. H. GALE,
14 a 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire EXCELSIOR, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 a L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
9aout 93 rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, BIRKINHEAD, [illegible] Pour fret [illegible] partira sous peu [illegible] passagers, s'adresser à L H GALE,
3 aout 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin marcheur GALLENDER, capt. Nelson, partira sous peu. Pour fret de 1,000 barils farine ou 200 balles coton, ou pour passage, s'adresser à
5 aout LEVI H. GALLE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ST. PETERSBURG, capt. Howard, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L H GALE,
93, rue de la Commune

Avis aux habitans et aux négocians.
L ES soussignés ayant beaucoup de gabares et de chaloupes à vapeur, à leur disposition, offrent leurs services pour transporter à la côte ou dans les sucreries, des mélasses, &c &c.—Les barriques vides et autres articles qu'on aura [illegible] [illegible] des machines, &c. &c. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les ordres au No 71, Vieille Levée. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Pour plus d'informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co,
24juil Successeurs de James Larose, 71, V.-Levée

DEPOT DES MEDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.
U N Dépôt des médicaments de M. F. V. Raspail a été établi chez le soussigné, où les médicaments suivants seront vendus aux prix indiqués:

Eau Sédative, une grande bouteille,	50 cts
Pommade camphrée,	25
Vinaigre,	25
Sirop de chicorée,	25
Huile camphrée,	25
Sirop de gomme,	25
Sirop d'opium,	40
Pilules d'aloes (la boîte),	20
Poudre de camphre (la boîte),	20
Cigarettes de camphre (la boîte),	20
Bougies camphrées,	25
Eau de goudron, une grande bouteille,	25
Goudron pur,	25
Alcool camphré,	25
Bains sédatifs, &c. &c.	

Vyon HEBERT, 149, rue de Chartres.
On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail, ainsi que le grand ouvrage de Raspail: Histoire de la maladie et de la santé, 3 volumes.
Cigarettes de camphre.
Cigarettes de Belladone. 27 juil

105, Royale.
F & J. LACOSTE, seuls dépositaires des médicaments de F. V. RASPAIL, fabriqués à Paris, reçoivent par le navire Deucalion, venant du Hâvre, savoir:
Histoire naturelle de la santé, figures coloriées en 3 vol. reliés, do broché, do moins de broches.
Manuel annuaire de la santé, cartonné et broché.
Procès et défense de F. V. Raspail, broché;
Cigarettes, os, os et coco, os [illegible] et coco avec fer, ivoire et os plumes;
Alcool camphré.
Pommade camphrée, huile camphrée, vinaigre camphré, bougies camphrées, aloès en grumeaux et en pilules, goudron de Norvège, eau sédative en litre et demi litre, calomel, sirop de gomme, sirop de chicorée, 1000 ammonia [illegible] en anglais. 9juil

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
O N fournira des plans représentant le propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certaine quartiers, ainsi que ceux qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
3 fev—[illegible]

P LONGIS, rue Royale, No. 136, offre à vendre à des conditions avantageuses et pour clôre diverses consignations:
300 quarts Madère de Marseille et de Cleffe;
100 do Porto;
100 barriques Marseille, F. Grousset.
Aussi:
Un grand assortiment de vins rouge et blanc à l'usage des familles.
London Porto, très vieux;
Bouchons fins et surfins [illegible] Bulabe;
Anisette de Bordeaux;
Cognac de 1re et de preuve, des marques Otard Dupuy, Leger frère, Whiskey Bourbon et Monongahela. 28 juin

M ARCHANDISES Américaines.—Pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des rosettes bleues, toile à chemises 4/4 et 7/8, à vendre par
M'DOWELL & PECK,
16 mai 28 Douane.

W ERMOUTH—50 caisses de vermouth de 1re qualité, à vendre par BERTRAND & PRAXE
8juin Encoig. Royale et Bienville.

C AFE—600 sacs café fin vert de Laguyra, 120 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 35 dito Java supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 13, St Louis.

M IEL—30 barils miel blanc, en débarquement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
30mai 26, Vieille Levée

M AQUEREAUX.—100 barils No 3 do fins, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juin 40 Gravier.

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.
1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
8juil No 11, Magasins Rouges, 2me Municipalité.

B OUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par
B. TALAMON,
29 mai 168, rue Royale

50 caisses de 20 livres avoir français, à vendre par B. TALAMON,
9 mai 168, rue Royale.

M OULINS A COULEURS—Nouvellement reçu un assortiment de jolis moulins à couleurs, convenables pour artistes, et amateurs.
[illegible] B. [illegible], 68, Canal.

E N débarquement du navire Berea, venant de Bordeaux:
25 barriques vin [illegible] Médoc;
27 barils vin [illegible] Sauterne;
[illegible] 1844;
167 caisses [illegible];
30 caisses vin [illegible] Médoc;
[illegible]
[illegible] demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, de premier
[illegible]
A vendre par B. TALAMON, 168 Royale
[illegible]

E N débarquement [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
16 juil